

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU KEM ONE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 19 Rue JACQUELINE AURIOL 69008 LYON 8E ARRONDISSEMENT

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 8 6 9 5 0 4 0 0 0 1 2 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 813 357	AG	8 001 910	811 446	581 225
		Fonds commercial (1)	AH	2 475 000	AI	2 475 000		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	33 000 000	AK	33 000 000		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	12 788 357	AO	2 653 260	10 135 097	10 564 834
		Constructions	AP	136 644 712	AQ	72 965 639	63 679 073	66 554 697
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	688 547 898	AS	435 208 963	253 338 934	277 778 568
		Autres immobilisations corporelles	AT	30 454 636	AU	5 684 212	24 770 424	24 918 595
		Immobilisations en cours	AV	299 825 325	AW		299 825 325	178 009 210
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	2 695 576	CV		2 695 576	2 695 576
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	2 229 995	BG		2 229 995	1 678 983
		Autres immobilisations financières*	BH	3 082 083	BI		3 082 083	3 094 298
	TOTAL (II)		BJ	1 220 556 942	BK	559 988 986	660 567 955	565 875 987
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	70 672 073	BM	13 020 044	57 652 029	55 079 869
		En cours de production de biens	BN	266 238	BO		266 238	376 689
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	97 070 591	BS	15 943 092	81 127 498	80 110 942
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	740 783	BW		740 783	1 894 615
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	81 107 566	BY	4 738 077	76 369 489	65 754 015
		Autres créances (3)	BZ	174 066 235	CA		174 066 235	172 698 478
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	15 508 339	CG		15 508 339	129 137 107	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 998 876	CI		2 998 876	3 551 037	
	TOTAL (III)	CJ	442 430 705	CK	33 701 215	408 729 490	508 602 756	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	9 744			9 744	487 655	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 662 997 392	IA	593 690 201	1 069 307 190	1 074 966 400	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU KEM ONE								Néant ☐ *	
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens * services *	FD	312 488 383	FE	657 992 793	FF	970 481 177	1 090 512 628	
		FG	37 564 885	FH	16 803 944	FI	54 368 830	27 446 094	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	350 053 269	FK	674 796 738	FL	1 024 850 008	1 117 958 723	
	Production stockée*					FM	1 121 679	7 144 369	
	Production immobilisée*					FN	6 565 355	5 280 189	
	Subventions d'exploitation					FO	72 106 464	60 601 481	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	54 867 701	20 935 113	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 257 267	2 587 512	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 162 768 475	1 214 507 388	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	199 999 578	152 793 290
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	503 677 067	557 424 928		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 337 781)	(9 558 136)		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	314 712 200	274 396 595		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	8 973 745	10 230 943		
Salaires et traitements*					FY	86 616 814	81 794 382		
Charges sociales (10)					FZ	42 043 801	37 362 757		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo- bilisations – dotations aux amortissements (14) – dotations aux provisions*				GA	57 150 254	54 907 539	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	13 299 183	12 388 459
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	22 327 212	24 908 890
Autres charges (12)					GE	2 623 411	3 764 854		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 248 085 487	1 200 414 503		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(85 317 011)	14 092 884	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 828 015	9 374 160	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 419 637	1 772 126	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	475 933	1 419 135	
	Différences positives de change					GN	1 218 712	1 917 925	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	15 942 299	14 483 347	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 250 418	770 230	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 090 014	15 741 554	
	Différences négatives de change					GS	853 541	2 255 880	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	19 193 973	18 767 665	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 251 674)	(4 284 317)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(88 568 685)	9 808 567	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SASU KEM ONE		Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	4 604 682		3 639 373		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	1 304 479		1 392 292		
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	7 443 475		10 312 430		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	13 352 637		15 344 096		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	669 303		4 234 758		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	11 973 981		15 837 189		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	12 643 284		20 071 948		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	709 353		(4 727 851)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ	1 496 855		4 471 532	
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK	(285 329)		(72 013)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 192 063 412		1 244 334 833			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 281 134 270		1 243 653 636			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	(89 070 857)		681 196	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP	73 023		219 091	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IH				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										IJ	13 932 482		11 146 286	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										IK	15 915 598		13 938 109	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX				
	(9)	Dont transferts de charges										RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD				
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A1	2 292 260		610 571	
												A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires				A9				
				Dont cotisations facultatives Madelin		A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)										HS				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N					
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
AMENDES DIVERSES											512					
AMENDES DOUANES											6 787					
ASTREINTE MISE EN CONFORMITE EFFLUENTS											73 200					
PP CLIENTS											6 819		58 733			
AJUST DIVERS										129 409		122 107				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N					
											Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ont été arrêtés le XX/XX/XXXX par le Président.

Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis sous la responsabilité de la Direction Générale.

A. FAITS MARQUANTS

I / Contexte Economique

L'année 2024 est marquée par un contexte économique compliqué, activité en bas de cycle. L'année 2024 n'a pas connu de reprise de la demande par rapport à 2023 et a été marquée par une forte concurrence d'acteurs Américains et Chinois sur le marché Européen, marché dans lequel l'effet prix prédomine sur l'effet volume. Des volumes de ventes donc relativement stables par rapport à 2023 mais avec des prix de vente à la baisse sur l'ensemble des familles de produits.

II / Besoin en trésorerie

Malgré un contexte économique compliqué, KEMONE continue d'investir d'une manière significative dans son outil de production (pour bénéficier au mieux de la reprise) ce qui a entraîné une augmentation de son besoin de trésorerie sur la période avec une variation négative de sa trésorerie sur l'année.

III / Investissements et Grands arrêts

Au cours de l'année 2024, des investissements importants ont été réalisés par KEM ONE liés essentiellement à la poursuite du projet Elyse (conversion de la salle d'électrolyse diaphragme de Fos-sur-Mer en une salle membrane bipolaire)

Ce projet n'est pas lié à des obligations réglementaires. Il a pour objectif d'améliorer, à production constante, l'efficacité énergétique du procédé avec la meilleure technologie disponible.

Ce projet de conversion des électrolyses a été sélectionné par l'Etat comme lauréat de l'appel à projet "AAP Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques" lancé le 31 août 2020. Dans ce cadre, l'Etat a pris la décision de soutenir cet investissement, par une subvention à hauteur de 15 m€. Ce projet avait été validé en Comité exécutif sur Avril 2021 avec le lancement de la première commande en décembre 2021. L'année 2022 avait permis la finalisation de la phase d'études de base. Les travaux se poursuivent sur l'année 2024 avec une mise en production sur le 1er semestre 2025.

A noter également sur 2024, les grands arrêts des installations de production sur une période de plus de 2 mois sur le site de Fos et Berre afin de réaliser les travaux de révision générale de ces dernières s'inscrivant dans des programmes pluriannuels

IV / Verification de la comptabilité

En décembre 2023, KEM ONE avait reçu un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2022. Ce contrôle a pris fin en 2024 suite à la réception d'un avis de redressement pour les deux années concernées, avis de redressement accepté par la société.

V/ Gouvernance

La société KEM ONE est détenue par la Société K1 GROUP SAS, qui est elle-même détenue à 100% par la société Lune Bidco SAS filiale de la société Luxembourgeoise Lune Holdings.

La société KEM ONE est présidée par la société Lune Bidco dont le représentant permanent est Monsieur Paolo BARBIERI.

B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis sous la responsabilité de la Direction Générale. Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales règles et méthodes appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

I / Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice pour un montant de 3,3 millions d'euros au titre de 2024.

Conformément à l'avis 2009-13 du Conseil National de la Comptabilité, les coûts des études et des tests liés à l'enregistrement des substances chimiques imposés par le règlement européen REACH sont :

- considérés comme constitutifs d'un droit d'exploitation acquis lorsque la majorité des tests nécessaires à la constitution du dossier d'enregistrement est acquise auprès d'un tiers ; dans ce cas, la société comptabilise ce droit d'exploitation en immobilisations incorporelles ;

- considérés comme constitutifs d'un droit d'exploitation créé en interne lorsque la majorité des tests nécessaires est effectuée en interne et/ou sous-traitée sous la responsabilité de la société ; les dépenses correspondantes constituent alors des frais de développement, qui sont comptabilisés en charge de la période.

Les marques et savoir-faire acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans la mesure où leur durée d'utilité est indéterminée, ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur. Les provisions pour dépréciation ("impairment") ont été maintenues sur la valeur de ces actifs incorporels non amortissables.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ; ils figurent en diminution de l'actif. Les durées d'utilité généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	durée d'utilité
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations complexes	10 ans
Matériel et outillage industriel	Entre 4 et 10 ans

Ces durées d'amortissement sont susceptibles d'être modifiées si la société estime en fonction de circonstances externes ou internes que les durées d'utilité déterminées à l'origine ne sont plus appropriées. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de manière prospective. La valeur résiduelle en fin de durée d'utilisation est toujours nulle.

Tests d'impairment

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence.

Un test de dépréciation a été effectué, et le résultat de ce test n'a pas nécessité l'enregistrement de provisions pour impairment sur les actifs corporels. Compte tenu des fluctuations de marché, il a été toutefois décidé de ne pas reprendre la provision historique sur les actifs incorporels d'un montant de 35,4 millions d'euros.

Amortissement dérogatoires

KEM ONE a fait le choix, à compter du 1er Janvier 2017, de mettre en place l'amortissement dégressif sur les immobilisations de catégorie « installations complexes », « Matériel et outillage industriel » et « Matériel informatique ».

Les durées d'amortissement dégressif sont identiques aux durées d'amortissement économique, la différence constituant l'amortissement dérogatoire dont l'origine porte uniquement sur l'application de taux d'amortissement différents.

Provision de remise en état des puits d'extraction de sel

KEM ONE reconnaît dans son bilan des provisions pour remise en état des puits d'extraction de sel. La dégradation des cavités étant immédiate lors du creusage du puits et non progressive au fil de l'extraction du sel, un actif de démantèlement est désormais reconnu depuis le 1er janvier 2020 et amorti sur la durée d'exploitation de la cavité. Les impacts des méthodes de comptabilisation précédentes ont été évalués comme marginaux à l'échelle du groupe.

II / Participations et autres immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et une dépréciation est comptabilisée si leur valeur d'utilité est inférieure. Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'utilité s'apprécie par référence à la quote-part de situation nette détenue. Toutefois, la valeur d'utilité des participations détenues peut être appréciée par référence à une valorisation externe ou par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés lorsque ces méthodes fournissent une information plus pertinente que la quote-part de situation nette détenue.

Fiducie Amiante

KEM ONE dispose à son actif d'un compte « Fiducie Amiante », en parallèle d'une provision amiante inscrite en provision pour charges.

Le contrat constitué par KEM ONE (le constituant) et la Caisse des Dépôts et Consignations (le fiduciaire) a pour objet l'indemnisation des salariés ayant été soumis au cours de leur activité à une exposition à l'amiante.

Le contrat est subordonné à l'une des deux échéances suivantes : soit son extinction par l'absorption des sommes laissées en compte, soit le terme du 31 Décembre 2030.

III / Stocks

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont enregistrés en stock à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les produits finis sont enregistrés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est évalué suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation sur les stocks est constatée lorsque leur valeur déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à leur valeur de réalisation. Pour l'appréciation de la valeur de réalisation, sont notamment pris en compte les éléments suivants : péremption, défaut de qualité, baisse du prix de vente, taux de rotation, etc.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre :

Selon le règlement CRC n° 2012-03 du 4 octobre 2012 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (CO2) est inscrite en stock (nouvelle matière première administrative qui est consommée par l'émission de CO2) et le coût d'acquisition de ces quotas rentrent dans le coût de production. Après les émissions de CO2, les quotas d'émission ne sont plus un actif.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la quantité de quotas d'émission à restituer à l'Etat est supérieure à la quantité de quotas détenue, une provision est constituée à hauteur des quantités déficitaires, en fonction de l'estimation par la société de la sortie de ressources nécessaires pour s'acquitter de son obligation de restitution. Néanmoins, lorsque la société est en mesure d'établir des prévisions fiables concernant ses émissions futures sur la durée résiduelle du plan, seul le déficit au-delà des excédents de quotas alloués gratuitement sur la durée résiduelle du plan donne lieu à une provision inscrite en dette vis à vis de l'état, conformément à la recommandation n° 2009-R-2 du 5 mars 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

IV / Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

V / Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font ainsi l'objet d'une provision pour risques à hauteur du montant net de cette position globale.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 Juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture rendu obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2017, les gains et pertes de change relatifs aux créances et dettes commerciales sont enregistrés dans le résultat d'exploitation avec un impact positif de 657 milliers d'euros sur ce

Les autres pertes et gains de change continuent à être constatés en résultat financier.



Une provision est comptabilisée lorsque :

- il existe pour la société une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que la société assumera certaines responsabilités ;
- il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

Dans ce cadre, la société a été conduite à définir des modalités de reconnaissance comptable et d'évaluation spécifiques à certaines catégories de provisions :

a) Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions sont constituées lors des décisions préfectorales ou assimilées (DREAL, Conseil Régional...).

Les dépenses provisionnées font l'objet d'une estimation de la part des services spécialisés de la société ou de sociétés extérieures ainsi que d'un échéancier de réalisation.

En règle générale, les travaux couverts par les provisions sont engagés dans un délai rapproché (inférieur ou égal à quatre ans). Pour les travaux prévus à plus long terme ou dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, aucune correction n'est effectuée pour ajuster les dépenses à leur valeur actuelle dans la mesure où cet effet est compensé par l'accroissement attendu des dépenses du fait de la dérive des coûts de construction.

Il convient de noter que d'une façon générale les usines chimiques sont conçues et exploitées sans terme prévisible de telle sorte qu'aucune obligation de remise en état des sites en fin de vie ne peut être caractérisée.

Le seul cas de passif éventuel identifié dans ce cadre correspond au cas des installations de la société situées sur des terrains appartenant à des tiers, en particulier sur le domaine public maritime. Ces tiers pourraient théoriquement, à la fin du titre d'occupation, demander la remise en état initial du site. Cette hypothèse de non-renouvellement du titre d'occupation paraît toutefois

b) Provisions pour restructuration et cessation d'activité

Les provisions sont constituées lors de la première information à un Comité Social et Economique (CSE) de l'établissement ou à un Comité Social et Economique Central (CSEC) de la société. Elles couvrent les coûts sociaux estimés en fonction des Plans de Sauvegarde de l'Emploi, les frais de personnel entre la date de l'arrêt et le départ de la personne, les coûts de démolition et de dépollution et des frais divers (mesures locales d'accompagnement...).

c) Provisions pour grands arrêts

Les dépenses de grands arrêts pluriannuels ou grandes visites des installations industrielles sont provisionnées sur la période s'écoulant entre deux arrêts. Cette provision est estimée sur la base d'un programme de maintenance pluriannuel en application de la réglementation et pratiques de la société. Les coûts provisionnés correspondent aux coûts engagés lors des derniers grands arrêts après prise en compte de l'inflation.

d) Provisions pour avantages à long terme envers le personnel

La société KEM ONE a accordé des avantages à long terme (indemnités de départ en retraite, médailles du travail et gratifications d'ancienneté, prévoyance et frais de santé) à certains personnels.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice. L'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédit projetées, intègre principalement :

- un taux d'actualisation financière, défini en fonction de la durée des engagements (Pour l'exercice 2024 : 3,4% pour les engagements long terme – Indemnités de départs en Retraite ; 3,4% pour le moyen terme – Médailles du Travail / Gratifications du Travail) ;
- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

A noter que les écarts actuariels liés au changement de taux sont comptabilisés dans le résultat financier ; pour les autres écarts, ils restent comptabilisés en résultat d'exploitation.

En 2024, les différents écarts actuariels liés aux avantages au personnel LT ne sont pas significatifs (Impact négatif de 131 milliers d'euros)

VII / Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente. Les retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités sont portés en déduction du chiffre d'affaires.

VIII / Fiscalité

A compter du 1er Janvier 2022, Kem One fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Lune BidCo et ses filiales sous-filiales soumises en France à l'Impôt sur les Sociétés.

IX / Consolidation

KEM ONE ainsi que ses filiales sont consolidées dans le groupe LUNE PARENT, société basée au Luxembourg dont les comptes sont établis en normes luxembourgeoises.

C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I. Immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des immobilisations en valeur brute est détaillée dans le tableau ci-après :

en milliers d'euros	Valeur brute au bilan d'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaire	8 128	685		8 813
Fonds commercial	2 475			2 475
Autres	33 000			33 000
En cours				
TOTAL I	43 603	685	0	44 288
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 788			12 788
Constructions	131 865	4 780		136 645
Installations techniques, mat. outl.	665 642	22 905		688 548
Autres immobilisations corporelles	29 338	1 117		30 455
Immobilisations corporelles en cours	178 009	149 465	27 648	299 825
Avances et Acomptes				
TOTAL II	1 017 642	178 267	27 648	1 168 261
TOTAL GENERAL (I + II)	1 061 246	178 952	27 648	1 212 549

Les mises en service de la société au titre de 2024 s'élèvent à 29,5 millions d'euros, soit :

Fos : 12,4 / Lavéra : 4,6 / St-Fons : 4,9 / Balan : 4,1 / Berre : 0,8 / StAuban : 1,7 / siège : 1.

Les acquisitions de la société au titre de 2024 s'établissent à 149,4 millions d'euros, soit par sites :

Fos : 111,9 / Lavéra : 13,9 / St-Fons : 7,6 / Berre : 10,6 / St-Auban : 2,8 / Balan : 1,7 / siège : 0,9.

Sur ces acquisitions 6,4 millions d'euros ont été achetés et mis en service sur 2024 et 143 millions d'euros représentent de nouveaux encours. Par ailleurs 23 millions d'euros d'encours à l'ouverture ont été activés au cours de l'exercice 2024.

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles est détaillée dans le tableau ci-après :

en milliers d'euros	Amort. au bilan d'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires				
Brevets/licences/marques/etc.				
Fonds commercial				
Autres	7 547	455		8 002
TOTAL I	7 547	455	0	8 002
Immobilisations corporelles				
Aménagement Terrains	2 224	430		2 653
Constructions	65 310	7 656		72 966
Install. Techniques, mat. Outil.	387 864	47 345		435 209
Autres	4 419	1 265		5 684
TOTAL II	459 816	56 696	0	516 512
TOTAL GENERAL (I + II)	467 364	57 150	0	524 514

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations de 2019 à 2024 en tenant compte des amortissements et dépréciations constatés :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations brutes	1 212 549	1 061 246	918 573	785 525	694 549	644 220
Amortissements éco.	-524 514	-467 364	-412 868	-352 663	-302 598	-252 006
Sous-total	688 035	593 882	505 706	432 862	391 951	392 214
Dépréciation	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475
Immobilisations nettes	652 560	558 407	470 231	397 387	356 476	356 739

II. Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeur brute en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 696			2 696
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	1 679	777	226	2 230
Autres	3 094	5	17	3 082
TOTAL	7 469	783	244	8 008

Les autres immobilisations financières concernent :

- ✓ des droits représentatifs d'actifs nets remis en Fiducie pour 1 720 milliers d'euros ;
- ✓ divers dépôts et cautionnements versés pour 1 362 milliers d'euros.

III. Créances de l'actif circulant

Les échéances des créances détenues par la Société au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	741	439	302
Créances clients et comptes rattachés	76 369	76 369	
Autres créances / Créances diverses	174 066	174 066	
TOTAL	251 177	250 874	302

Les autres créances comprennent notamment :

- ✓ des comptes fournisseurs débiteurs pour 1 630 milliers d'euros ;
- ✓ des créances à hauteur de 45 400 milliers d'euros concernant la compensation carbone;
- ✓ d'une créance de 101 532 milliers d'euros envers la société Lune BidCo relative à des apports en compte courant groupe, dont 890 milliers d'euros d'intérêts courus ;
- ✓ des créances envers l'Etat au titre de la taxe sur valeur ajoutée (TVA) pour 8 701 milliers d'euros, dont 3 950 milliers d'euros de TVA déductible et 4 751 milliers d'euros de crédit de TVA demandé en remboursement ;
- ✓ des créances de TVA envers d'autres état de l'UE pour 4 053 milliers d'euros ;
- ✓ Des comptes de factor pour 11 278 milliers d'euros;
- ✓ D'un compte courant d'intégration fiscale pour 1 293 milliers d'euros représentatif de la part d'impôt société apportée par Kem One à la tête d'intégration fiscale Lune BidCo.

La compensation carbone est comptabilisée comme une créance sur l'Etat au bilan et comptabilisée en subvention au compte de résultat.

Il s'agit d'une aide accordée aux entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité. Le prix à terme des quotas du système d'échange de quotas d'émission a été fixé à 89,28 € par tonne pour l'exercice 2024 contre 84,56 € pour l'exercice 2023. La créance constatée au titre de 2024 s'élève à 43 880 milliers d'euros.

IV. Capitaux propres

Le capital de la société s'élève à 98 025 001 euros, est composé de 98 025 001 actions et est détenu en totalité par la société K1 GROUP SAS au 31 décembre 2024.

La variation des capitaux propres est analysée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2024	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24 avant affectation
Capital	98 025					98 025
Prime d'apport	4 833					4 833
Réserve légale	9 803					9 803
Autres Réserves	0					0
Report à nouveau	157 961	681				158 642
Résultat de l'exercice	681	(681)	(89 071)			(89 071)
Subventions d'invest.	14 374			8 145	(1 304)	21 214
Provisions réglementées	72 719			11 898	(7 295)	77 321
Capitaux Propres	358 395	0	(89 071)	20 043	(8 600)	280 767

Lors de l'assemblée du 22 Avril 2024, l'associé unique décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 681 196,73 euros au poste "Report à nouveau" ayant pour conséquence de porter le solde de celui-ci à 158 642 476,89 euros.

Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'une perte de 89 370 857,98 euros.

V. Provisions

Les variations des provisions et dépréciations inscrites au bilan de la Société sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	72 719	11 898		7 295	77 321
TOTAL I	72 719	11 898	0	7 295	77 321
Provisions pour risques et charges:					
<i>D'exploitation :</i>					
Restructuration					
Litiges	581	229		420	390
Environnement	18 256	1 310	615	1 641	17 310
Gros entretien	43 415	15 370	33 153		25 631
Pensions et obligations	18 624	4 052	1 204		21 472
Médailles et gratifications d'ancienneté	8 731	796	1 753		7 773
Autres provisions pour risque	8 182	1 897	1 823		8 255
<i>Financier :</i>					
Risque de change	476	257	733		0
TOTAL II	98 264	23 911	39 282	2 061	80 832
Dépréciations:					
Immobilisations incorporelles	35 475				35 475
Immobilisations corporelles					
Stocks et en-cours	27 982	12 980	11 998		28 963
Comptes clients	4 533	320	115		4 738
Comptes débiteurs / créditeurs divers					
TOTAL III	67 990	13 299	12 113	0	69 176
TOTAL GENERAL (I à III)	238 973	49 108	51 395	9 357	227 329

Les principales variations 2024 résultent :

- de l'amortissement dérogatoire pour 11 471 milliers d'euros de dotation et 7 295 milliers d'euros de reprise ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et du taux d'actualisation pour les engagements sociaux à long terme
- de complément de provision pour l'entretien pluriannuel du site de Fos pour 6 392 milliers d'euros, du site de Lavéra pour 7 872 milliers d'euros et 1 105 milliers d'euros pour le site de Balan ;
- d'une reprise de provision pour l'entretien pluriannuel de 31 626 milliers d'euros sur le site de Fos et de 1 527 milliers d'euros sur le site de Balan, suite à la réalisation des travaux ;
- de dotations sur les provisions environnementales : 1 171 milliers d'euros pour le démantèlement la salle Diaphragme à Fos qui ne sera plus utilisée , 139 milliers d'euros pour le traitement du stock de mercure à Lavéra ;
- de reprises sur les provisions environnementales : 615 milliers d'euros pour des travaux amiantes réalisés sur la période et 1 641 milliers d'euros pour des travaux qui ne seront pas engagés à moyen Terme (traitement des boues à Fos, démolition de bâtiments à Saint-Auban et Saint-Fons) et pour lesquels il n'existe pas d'obligation.
- de la constitution de provisions pour un montant de 1 293 milliers d'euros et d'une reprise de 503 milliers d'euros dans le cadre de couverture de risque sur nos ventes de licences ;

VI. Passifs

1. Environnement

Les activités de KEM ONE sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui imposent des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes.

A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité de KEM ONE notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, la direction de KEM ONE estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations de KEM ONE pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

Des sites actuellement exploités par KEM ONE sur lesquels KEM ONE a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité

KEM ONE dispose de plusieurs sites dont certains peuvent être pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines pollutions ont été identifiées, et KEM ONE a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'action et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

A noter que la responsabilité environnementale historique des sites de Lavéra, Saint Fons et Saint-Auban, a été conservé par ARKEMA.

KEM ONE constate, pour sa part, une provision visant à couvrir les coûts de fin d'exploitation des puits dont elle a la charge ainsi qu'une provision pour le traitement et l'évacuation du mercure des installations ayant été arrêtées à la suite de la mise en service de SAM.

VII. Dettes

Les échéances des dettes détenues par la Société au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	57 049	47 405	9 644	
Emprunts et dettes financières divers	305 020	51 474		253 546
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 569			3 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 468	159 468		
Dettes fiscales et sociales	57 514	57 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 103	43 103		
Autres dettes	80 984	12 572		68 411
Produits constatés d'avance	671	1 029		
TOTAL	707 378	372 566	9 644	325 526

Au niveau de la ligne Emprunts auprès d'établissements de crédit, deux nouveaux financements ont été mis en place sur 2024 . Un emprunt de 10 000 milliers d'euros auprès de BPI France sur 4 ans et une ligne de credit court terme de 30 000 milliers d'euros.

Les principaux postes des dettes fiscales et sociales sont :

- ✓ Dettes vis-à-vis du personnel pour 16 670 Milliers d'euros correspondant aux provisions Congés Payés, credit d'heures et autres primes;
- ✓ Dettes vis-à-vis des organismes sociaux de 16 629 milliers d'Euros correspondant aux cotisations URSSAF et retraites sur la dernière période ainsi que les charges sociales associées au provision Conges payés, credits heures, primes...
- ✓ Dettes vis-à-vis des collectivités publiques notamment au titre de l'obligation résiduelle de KEM ONE de restituer des quotas d'emission de gaz à effet de serre au titre de son activité 2024 pour 21 573 milliers euros et de 2 641 milliers au titre de taxes diverses.

Dans le poste « autres dettes » sont reprises pour l'essentiel les dettes suivantes :

- ✓ Avoir à établir pour 5 318 milliers d'euros;
- ✓ de clients créditeurs pour 9 166 milliers d'euros.
- ✓ de commissions d'agents sur ventes à payer pour 679 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance enregistrent les ventes dont les livraisons sont postérieures à la clôture de l'exercice.

VIII. Filiales et participations détenues

Les données concernant les filiales détenues dans le tableau ci-dessous :

Filiales détenues en K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
KEM ONE Italia	10	129	100%	10	10	918
KEM ONE Hernani	3	13 144	100%	3	3	8 374
SCIA PARAPON	384	2 017	100%	2 670	2 670	1
KEMONE PETROKIMYA	13	72	100%	13	13	(30)
Total général	409	15 361		2 696	2 696	9 263

IX. Chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires pour l'année 2024 s'élève à 1 025 millions d'euros.

Sa répartition par destination géographique a été la suivante :

France	34%
Export	66%

X. Situation fiscale

KEM ONE a réalisé un déficit comptable de 89 071 milliers d'euros.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que les sociétés du groupe sont placées dans une situation identique à celle qui aurait été la leur si elles avaient été imposées séparément en l'absence d'intégration.

La dette d'impôt comptabilisé par Kem One auprès de sa mère Lune BidCo est nulle, Kem one ayant généré un déficit fiscal de 106 099 milliers d'euros sur 2024.

XI. Effectif

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2024 par catégorie de personnel est la suivante :

Ingénieurs et Cadres	256
Agents de maîtrise et Techniciens	860
Ouvriers et Employés	290
TOTAL	1 406

XII. Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

XIII. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissement et allègement	Base en K€
Contribution sociale de solidarité	1 425
Provision IFC	23 236
Autres provisions pour risques et charges	19 800
Provisions non déductibles temporairement	44 461
Ecart de conversion passif	331
Amortissement dérogatoire	77 321
Degrevement CFE 2024	1 009
Réintégrations diverses	78 661

Base nette de provisions non déductibles, réintégrations et déductions diverses imposables, temporairement : - 34 200 milliers d'euros.

Taux effectif d'impôt : 25,83%

Soit une économie future d'impôt de :

- de 4 355 milliers d'euros en base soit 1 125 milliers d'euros d'impôt en 2025 ;
- de 40 106 milliers d'euros en base soit 10 359 milliers d'euros d'impôt à partir de 2027.

Au regard de cette économie d'impôt générée, il faut préciser que KEM ONE subira un accroissement de sa charge d'impôt société suite à la reprise de :

- de 2 611 milliers d'euros en base soit 674 milliers d'euros d'impôt en 2025 ;
- de 6 418 milliers d'euros en base soit 1 657 milliers d'euros d'impôt en 2026 ;
- de 69 633 milliers d'euros en base soit 17 983 milliers d'euros d'impôt à partir de 2027.

A cette économie future d'impôt, il convient de prendre en compte un total de déficits à reporter de 125 150 milliers d'euros en base, soit 32 326 milliers d'euros d'impôt société calculé sur la base du taux applicable sur 2025 soit 25,83%.

XIV. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

Un cautionnement solidaire mutualisé a été émis par un assureur pour garantir les obligations de KEM ONE au titre des garanties SEVESO (dommages environnementaux qui pourraient être causés par les sites industriels classés « Seveso seuil haut ») et ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), pour un montant de 13 016 milliers d'euros maximum, couvrant les établissements de Lavéra, Fos, Balan et Saint-Fons.

Une garantie de 41 milliers de dollars a été conclue avec le transporteur maritime GRIMALDI DEEP SEA SPA afin de débloquent la livraison de nos marchandises bloqué à quai suite à la perte des documents de connaissance garantissant les marchandises transportées.

2 425 milliers d'euros ont été apporté en garantie de contrats auprès de centrales photovoltaïques avec des dates d'extinction portées au 31 mars 2033.

2. Opérations de couverture des risques

Courant 2024 KEM one a conclu des opérations de SWAP pour fixer le prix de l'électricité sur des achats futurs.

Les transactions couvertes représentent au maximum 30% des achats prévisionnels d'électricité des années futures de la part non couverte par le dispositif ARHEN.

Des couvertures ont été prises à horizon 2026 jusqu'à 2028.

Au 31/12/2024 nous avons un MtM positif de 7 400 milliers d'euros.

D. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

KEM ONE

Société par actions simplifiée

19, rue Jacqueline Auriol

69008 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

KEM ONE

Société par actions simplifiée

19, rue Jacqueline Auriol

69008 LYON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Associé unique de la société KEM ONE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KEM ONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir différentes obligations lui incombant tel que cela est exposé dans le paragraphe « VI. Provision pour risques et charges » de la note « B. Principes et méthodes comptables » et dans les paragraphes « V. Provisions » et « VI. Passifs » de la note « C. Notes annexes aux comptes sociaux » de l'annexe aux comptes annuels. Notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer ces provisions, sur la revue des documents mis à notre disposition ainsi que sur une revue approfondie des risques identifiés et des estimations retenues. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, il :

- Identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 18 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU KEM ONE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 19 Rue JACQUELINE AURIOL 69008 LYON 8E ARRONDISSEMENT			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 5 3 8 6 9 5 0 4 0 0 0 1 2 0			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122024	N-1 31122023		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 813 357	8 001 910
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 475 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	33 000 000	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	12 788 357	2 653 260
		Constructions	AP	AQ	136 644 712	72 965 639
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	688 547 898	435 208 963
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 454 636	5 684 212
		Immobilisations en cours	AV	AW	299 825 325	299 825 325
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	2 695 576	2 695 576
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG	2 229 995	2 229 995
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	3 082 083	3 082 083
TOTAL (II) BJ			BK	1 220 556 942	559 988 986	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	70 672 073	13 020 044
		En cours de production de biens	BN	BO	266 238	266 238
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	97 070 591	15 943 092
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	740 783	740 783
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	81 107 566	4 738 077
		Autres créances (3)	BZ	CA	174 066 235	174 066 235
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	15 508 339	15 508 339
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	2 998 876	2 998 876
	TOTAL (III) CJ			CK	442 430 705	33 701 215
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				9 744	9 744
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			IA	1 662 997 392	593 690 201
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilsations :		Stocks :		
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KEM ONE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 98 025 001)			DA	98 025 001	98 025 001
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	4 832 747	4 832 747
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 802 500	9 802 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	158 642 476	157 961 280
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(89 070 857)	681 196
	Subventions d'investissement			DJ	21 214 176	14 373 566
	Provisions réglementées *			DK	77 320 888	72 718 600
	TOTAL (I)			DL	280 766 932	358 394 892
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	25 955 623	27 494 881
	Provisions pour charges			DQ	54 875 999	70 769 092
	TOTAL (III)			DR	80 831 622	98 263 974
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	57 049 361	10 598 664
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	305 019 521	290 340 821
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	3 568 841	3 568 841
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	159 468 070	151 485 416
	Dettes fiscales et sociales			DY	57 514 473	36 630 003
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	43 102 672	48 811 709
	Autres dettes			EA	80 983 640	75 831 097
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	671 211	1 029 256
TOTAL (IV)			EC	707 377 793	618 295 811	
Ecart de conversion passif* (V)			ED	330 841	11 722	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 069 307 190	1 074 966 400	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	440 786 830
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU KEM ONE				Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	312 488 383	FE	657 992 793	FF	1 090 512 628
		FG	37 564 885	FH	16 803 944	FI	27 446 094
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	350 053 269	FK	674 796 738	FL	1 117 958 723
	Production stockée*				FM	1 121 679	7 144 369
	Production immobilisée*				FN	6 565 355	5 280 189
	Subventions d'exploitation				FO	72 106 464	60 601 481
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	54 867 701	20 935 113
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 257 267	2 587 512
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 162 768 475
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	199 999 578	152 793 290
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	503 677 067	557 424 928
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(3 337 781)	(9 558 136)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	314 712 200	274 396 595
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	8 973 745	10 230 943
	Salaires et traitements*				FY	86 616 814	81 794 382
	Charges sociales (10)				FZ	42 043 801	37 362 757
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA	57 150 254	54 907 539
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	13 299 183
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	22 327 212	24 908 890
	Autres charges (12)				GE	2 623 411	3 764 854
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 248 085 487
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(85 317 011)	14 092 884
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	10 828 015	9 374 160
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	3 419 637	1 772 126
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	475 933	1 419 135
	Différences positives de change				GN	1 218 712	1 917 925
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	15 942 299
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	1 250 418	770 230
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	17 090 014	15 741 554
	Différences négatives de change				GS	853 541	2 255 880
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 193 973
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 251 674)	(4 284 317)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(88 568 685)	9 808 567

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise											SASU KEM ONE		Néant		*	
											Exercice N		Exercice N - 1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	4 604 682	3 639 373			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	1 304 479	1 392 292			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	7 443 475	10 312 430			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	13 352 637	15 344 096			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	669 303	4 234 755			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	11 973 981	15 837 189			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	12 643 284	20 071 948			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)											HI	709 353	(4 727 851)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	1 496 855	4 471 532			
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	(285 329)	(72 013)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 192 063 412	1 244 334 833				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 281 134 270	1 243 653 636				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)											HN	(89 070 857)	681 196			
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO					
	(2) Dont	produits de locations immobilières									HY					
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IG					
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *									HP	73 023	219 091			
		- Crédit-bail immobilier									HQ					
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH					
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	13 932 482	11 146 286			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	15 915 598	13 938 109			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)									HX					
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC					
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD					
	(9)	Dont transferts de charges									AI	2 292 260	610 571			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2					
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS									A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3					
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4					
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			obligatoires				A9					
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :											Exercice N					
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					
AMENDES DIVERSES										512						
AMENDES DOUANES										6 787						
ASTREINTE MISE EN CONFORMITE EFFLUENTS										73 200						
PP CLIENTS										6 819	58 733					
AJUST DIVERS										129 409	122 107					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :											Exercice N					
										Charges antérieures	Produits antérieurs					

ANNEXE

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ont été arrêtés le 07/04/2025 par le Président.

Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis sous la responsabilité de la Direction Générale.

A. FAITS MARQUANTS

I / Contexte Economique

L'année 2024 est marquée par un contexte économique compliqué, activité en bas de cycle. L'année 2024 n'a pas connu de reprise de la demande par rapport à 2023 et a été marquée par une forte concurrence d'acteurs Américains et Chinois sur le marché Européen, marché dans lequel l'effet prix prédomine sur l'effet volume. Des volumes de ventes donc relativement stables par rapport à 2023 mais avec des prix de vente à la baisse sur l'ensemble des familles de produits.

II / Besoin en trésorerie

Malgré un contexte économique compliqué, KEM ONE continue d'investir d'une manière significative dans son outil de production (pour bénéficier au mieux de la reprise) ce qui a entraîné une augmentation de son besoin de trésorerie sur la période avec une variation négative de sa trésorerie sur l'année.

III / Investissements et Grands arrêts

Au cours de l'année 2024, des investissements importants ont été réalisés par KEM ONE liés essentiellement à la poursuite du projet Elyse (conversion de la salle d'électrolyse diaphragme de Fos-sur-Mer en une salle membrane bipolaire)

Ce projet n'est pas lié à des obligations réglementaires. Il a pour objectif d'améliorer, à production constante, l'efficacité énergétique du procédé avec la meilleure technologie disponible.

Ce projet de conversion des électrolyses a été sélectionné par l'Etat comme lauréat de l'appel à projet "AAP Plan de relance pour l'industrie - Secteurs stratégiques" lancé le 31 août 2020. Dans ce cadre, l'Etat a pris la décision de soutenir cet investissement, par une subvention à hauteur de 15 m€. Ce projet avait été validé en Comité exécutif sur Avril 2021 avec le lancement de la première commande en décembre 2021. L'année 2022 avait permis la finalisation de la phase d'études de base. Les travaux se poursuivent sur l'année 2024 avec une mise en production sur le 1er semestre 2025.

A noter également sur 2024, les grands arrêts des installations de production sur une période de plus de 2 mois sur le site de Fos et Berre afin de réaliser les travaux de révision générale de ces dernières s'inscrivant dans des programmes pluriannuels

IV / Verification de la comptabilité

En décembre 2023, KEM ONE avait reçu un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2022. Ce contrôle a pris fin en 2024 suite à la réception d'un avis de redressement pour les deux années concernées. Le point principal redressé par l'administration fiscale est la requalification de charges d'entretien des puits de sel en immobilisations corporelles. L'impact du redressement s'élève à 548 milliers d'euros (essentiellement IS) , montant enregistré dans les comptes 2024 .

V/ Gouvernance

La société KEM ONE est détenue par la Société K1 GROUP SAS, qui est elle-même détenue à 100% par la société Lune Bidco SAS filiale de la société Luxembourgeoise Lune Holdings.

La société KEM ONE est présidée par la société Lune Bidco dont le représentant permanent est Monsieur Paolo BARBIERI.

B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les comptes annuels de KEM ONE ont été établis conformément au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales règles et méthodes appliquées par la société sont présentées ci-dessous :

I / Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge de l'exercice pour un montant de 3,3 millions d'euros au titre de 2024.

Conformément à l'avis 2009-13 du Conseil National de la Comptabilité, les coûts des études et des tests liés à l'enregistrement des substances chimiques imposés par le règlement européen REACH sont :

- considérés comme constitutifs d'un droit d'exploitation acquis lorsque la majorité des tests nécessaires à la constitution du dossier d'enregistrement est acquise auprès d'un tiers ; dans ce cas, la société comptabilise ce droit d'exploitation en immobilisations incorporelles ;
- considérés comme constitutifs d'un droit d'exploitation créé en interne lorsque la majorité des tests nécessaires est effectuée en interne et/ou sous-traitée sous la responsabilité de la société ; les dépenses correspondantes constituent alors des frais de développement, qui sont comptabilisés en charge de la période.

Les marques et savoir-faire acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Dans la mesure où leur durée d'utilité est indéterminée, ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur. Les provisions pour dépréciation ("impairment") ont été maintenues sur la valeur de ces actifs incorporels non amortissables.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ; ils figurent en diminution de l'actif. Les durées d'utilité généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	durée d'utilité
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations complexes	10 ans
Matériel et outillage industriel	Entre 4 et 10 ans

Ces durées d'amortissement sont susceptibles d'être modifiées si la société estime en fonction de circonstances externes ou internes que les durées d'utilité déterminées à l'origine ne sont plus appropriées. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de manière prospective. La valeur résiduelle en fin de durée d'utilisation est toujours nulle.

Tests d'impairment

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence.

Un test de dépréciation a été effectué, et le résultat de ce test n'a pas nécessité l'enregistrement de provisions pour impairment sur les actifs corporels. Compte tenu des fluctuations de marché, il a été toutefois décidé de ne pas reprendre la provision historique sur les actifs incorporels d'un montant de 35,4 millions d'euros.

KEM ONE a fait le choix, à compter du 1er Janvier 2017, de mettre en place l'amortissement dégressif sur les immobilisations de catégorie « installations complexes », « Matériel et outillage industriel » et « Matériel informatique ».

Les durées d'amortissement dégressif sont identiques aux durées d'amortissement économique, la différence constituant l'amortissement dérogatoire dont l'origine porte uniquement sur l'application de taux d'amortissement différents.

Provision de remise en état des puits d'extraction de sel

KEM ONE reconnaît dans son bilan des provisions pour remise en état des puits d'extraction de sel. La dégradation des cavités étant immédiate lors du creusage du puits et non progressive au fil de l'extraction du sel, un actif de démantèlement est désormais reconnu depuis le 1er janvier 2020 et amorti sur la durée d'exploitation de la cavité. Les impacts des méthodes de comptabilisation précédentes ont été évalués comme marginaux à l'échelle du groupe.

II / Participations et autres immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et une dépréciation est comptabilisée si leur valeur d'utilité est inférieure. Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'utilité s'apprécie par référence à la quote-part de situation nette détenue. Toutefois, la valeur d'utilité des participations détenues peut être appréciée par référence à une valorisation externe ou par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés lorsque ces méthodes fournissent une information plus pertinente que la quote-part de situation nette détenue.

Fiducie Amiante

KEM ONE dispose à son actif d'un compte « Fiducie Amiante », en parallèle d'une provision amiante inscrite en provision pour charges.

Le contrat constitué par KEM ONE (le constituant) et la Caisse des Dépôts et Consignations (le fiduciaire) a pour objet l'indemnisation des salariés ayant été soumis au cours de leur activité à une exposition à l'amiante.

Le contrat est subordonné à l'une des deux échéances suivantes : soit son extinction par l'absorption des sommes laissées en compte, soit le terme du 31 Décembre 2030.

III / Stocks

Les matières premières, marchandises et approvisionnements sont enregistrés en stock à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les produits finis sont enregistrés au coût de production comprenant les consommations et les

charges directes et indirectes de production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

L'ensemble des stocks est évalué suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation sur les stocks est constatée lorsque leur valeur déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure à leur valeur de réalisation. Pour l'appréciation de la valeur de réalisation, sont notamment pris en compte les éléments suivants : péremption, défaut de qualité, baisse du prix de vente, taux de rotation, etc.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre :

Selon le règlement CRC n° 2012-03 du 4 octobre 2012 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre (CO2) est inscrite en stock (nouvelle matière première administrative qui est consommée par l'émission de CO2) et le coût d'acquisition de ces quotas rentrent dans le coût de production. Après les émissions de CO2, les quotas d'émission ne sont plus un actif.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la quantité de quotas d'émission à restituer à l'Etat est supérieure à la quantité de quotas détenue, une provision est constituée à hauteur des quantités déficitaires, en fonction de l'estimation par la société de la sortie de ressources nécessaires pour s'acquitter de son obligation de restitution. Néanmoins, lorsque la société est en mesure d'établir des prévisions fiables concernant ses émissions futures sur la durée résiduelle du plan, seul le déficit au-delà des excédents de quotas alloués gratuitement sur la durée résiduelle du plan donne lieu à une provision inscrite en dette vis à vis de l'état, conformément à la recommandation n° 2009-R-2 du 5 mars 2009 du Conseil National de la Comptabilité.

IV / Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises ont été revalorisées au cours du 31 décembre.

V / Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change font ainsi l'objet d'une provision pour risques à hauteur du montant net de cette position globale.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 Juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture rendu obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2017, les gains et pertes de change relatifs aux créances et dettes commerciales sont enregistrés dans le résultat d'exploitation avec un impact positif de 657 milliers d'euros sur ce résultat.

Les autres pertes et gains de change continuent à être constatés en résultat financier.

VI / Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- il existe pour la société une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que la société assumera certaines responsabilités ;
- il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

Dans ce cadre, la société a été conduite à définir des modalités de reconnaissance comptable et d'évaluation spécifiques à certaines catégories de provisions :

a) Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions sont constituées lors des décisions préfectorales ou assimilées (DREAL, Conseil Régional...).

Les dépenses provisionnées font l'objet d'une estimation de la part des services spécialisés de la société ou de sociétés extérieures ainsi que d'un échéancier de réalisation.

En règle générale, les travaux couverts par les provisions sont engagés dans un délai rapproché (inférieur ou égal à quatre ans). Pour les travaux prévus à plus long terme ou dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années, aucune correction n'est effectuée pour ajuster les dépenses à leur valeur actuelle dans la mesure où cet effet est compensé par l'accroissement attendu des dépenses du fait de la dérive des coûts de construction.

Il convient de noter que d'une façon générale les usines chimiques sont conçues et exploitées sans terme prévisible de telle sorte qu'aucune obligation de remise en état des sites en fin de vie ne peut être caractérisée.

Le seul cas de passif éventuel identifié dans ce cadre correspond au cas des installations de la société situées sur des terrains appartenant à des tiers, en particulier sur le domaine public maritime. Ces tiers pourraient théoriquement, à la fin du titre d'occupation, demander la remise en état initial du site. Cette hypothèse de non-renouvellement du titre d'occupation paraît toutefois

b) Provisions pour restructuration et cessation d'activité

Les provisions sont constituées lors de la première information à un Comité Social et Economique (CSE) de l'établissement ou à un Comité Social et Economique Central (CSEC) de la société. Elles couvrent les coûts sociaux estimés en fonction des Plans de Sauvegarde de l'Emploi, les frais de personnel entre la date de l'arrêt et le départ de la personne, les coûts de démolition et de dépollution et des frais divers (mesures locales d'accompagnement...).

c) Provisions pour grands arrêts

Les dépenses de grands arrêts pluriannuels ou grandes visites des installations industrielles sont provisionnées sur la période s'écoulant entre deux arrêts. Cette provision est estimée sur la base d'un programme de maintenance pluriannuel en application de la réglementation et pratiques de la société. Les coûts provisionnés correspondent aux coûts engagés lors des derniers grands arrêts après prise en compte de l'inflation.

d) Provisions pour avantages à long terme envers le personnel

La société KEM ONE a accordé des avantages à long terme (indemnités de départ en retraite, médailles du travail et gratifications d'ancienneté, prévoyance et frais de santé) à certains personnels.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice. L'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédit projetées, intègre principalement :

- un taux d'actualisation financière, défini en fonction de la durée des engagements (Pour l'exercice 2024 : 3,4% pour les engagements long terme – Indemnités de départs en Retraite ; 3,4% pour le moyen terme – Médailles du Travail / Gratifications du Travail) ;
- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

A noter que les écarts actuariels liés au changement de taux sont comptabilisés dans le résultat financier ; pour les autres écarts, ils restent comptabilisés en résultat d'exploitation.

En 2024, les différents écarts actuariels liés aux avantages au personnel LT ne sont pas significatifs (Impact négatif de 131 milliers d'euros)

VII / Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente. Les retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités sont portés en déduction du chiffre d'affaires.

VIII / Fiscalité

A compter du 1er Janvier 2022, Kem One fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par Lune BidCo et ses filiales sous-filiales soumises en France à l'Impôt sur les Sociétés.

IX / Consolidation

KEM ONE ainsi que ses filiales sont consolidées dans le groupe LUNE PARENT, société basée au Luxembourg dont les comptes sont établis en normes luxembourgeoises.

C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

I. Immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des immobilisations en valeur brute est détaillée dans le tableau ci-après :

en milliers d'euros	Valeur brute au bilan d'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaire	8 128	685		8 813
Fonds commercial	2 475			2 475
Autres	33 000			33 000
En cours				
TOTAL I	43 603	685	0	44 288
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 788			12 788
Constructions	131 865	4 780		136 645
Installations techniques, mat. outil.	665 642	22 905		688 548
Autres immobilisations corporelles	29 338	1 117		30 455
Immobilisations corporelles en cours	178 009	149 465	27 648	299 825
Avances et Acomptes				
TOTAL II	1 017 642	178 267	27 648	1 168 261
TOTAL GENERAL (I + II)	1 061 246	178 952	27 648	1 212 549

Les mises en service de la société au titre de 2024 s'élèvent à 29,5 millions d'euros, soit :

Fos : 12,4 / Lavéra : 4,6 / St-Fons : 4,9 / Balan : 4,1 / Berre : 0,8 / StAuban : 1,7 / siège : 1.

Les acquisitions de la société au titre de 2024 s'établissent à 149,4 millions d'euros, soit par sites :

Fos : 111,9 / Lavéra : 13,9 / St-Fons : 7,6 / Berre : 10,6 / St-Auban : 2,8 / Balan : 1,7 / siège : 0,9.

Sur ces acquisitions 6,4 millions d'euros ont été achetés et mis en service sur 2024 et 143 millions d'euros représentent de nouveaux encours. Par ailleurs 23 millions d'euros d'encours à l'ouverture ont été activés au cours de l'exercice 2024.

La variation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles est détaillée dans le tableau ci-après :

en milliers d'euros	Amort. au bilan d'ouverture	Augmentation	Diminution	Amort. en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires				
Brevets/licences/marques/etc.				
Fonds commercial				
Autres	7 547	455		8 002
TOTAL I	7 547	455	0	8 002
Immobilisations corporelles				
Aménagement Terrains	2 224	430		2 653
Constructions	65 310	7 656		72 966
Install. Techniques, mat. Outil.	387 864	47 345		435 209
Autres	4 419	1 265		5 684
TOTAL II	459 816	56 696	0	516 512
TOTAL GENERAL (I + II)	467 364	57 150	0	524 514

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations de 2019 à 2024 en tenant compte des amortissements et dépréciations constatés :

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations brutes	1 212 549	1 061 246	918 573	785 525	694 549	644 220
Amortissements éco.	-524 514	-467 364	-412 868	-352 663	-302 598	-252 006
Sous-total	688 035	593 882	505 706	432 862	391 951	392 214
Dépréciation	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475	-35 475
Immobilisations nettes	652 560	558 407	470 231	397 387	356 476	356 739

II. Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeur brute en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 696			2 696
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	1 679	777	226	2 230
Autres	3 094	5	17	3 082
TOTAL	7 469	783	244	8 008

Les autres immobilisations financières concernent :

- ✓ des droits représentatifs d'actifs nets remis en Fiducie pour 1 720 milliers d'euros ;
- ✓ divers dépôts et cautionnements versés pour 1 362 milliers d'euros.

III. Créances de l'actif circulant

Les échéances des créances détenues par la Société au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	741	439	302
Créances clients et comptes rattachés	76 369	76 369	
Autres créances / Créances diverses	174 066	174 066	
TOTAL	251 177	250 874	302

Les autres créances comprennent notamment :

- ✓ des comptes fournisseurs débiteurs pour 1 630 milliers d'euros ;
- ✓ des créances à hauteur de 45 400 milliers d'euros concernant la compensation carbone ;
- ✓ d'une créance de 101 532 milliers d'euros envers la société Lune BidCo relative à des apports en compte courant groupe, dont 890 milliers d'euros d'intérêts courus ;
- ✓ des créances envers l'Etat au titre de la taxe sur valeur ajoutée (TVA) pour 8 701 milliers d'euros, dont 3 950 milliers d'euros de TVA déductible et 4 751 milliers d'euros de crédit de TVA demandé en remboursement ;
- ✓ des créances de TVA envers d'autres état de l'UE pour 4 053 milliers d'euros ;
- ✓ Des comptes de factor pour 11 278 milliers d'euros ;
- ✓ D'un compte courant d'intégration fiscale pour 1 293 milliers d'euros représentatif de la part d'impôt société apportée par Kem One à la tête d'intégration fiscale Lune BidCo.

La compensation carbone est comptabilisée comme une créance sur l'Etat au bilan et comptabilisée en subvention au compte de résultat.

Il s'agit d'une aide accordée aux entreprises exposées à un risque significatif de fuite de carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité. Le prix à terme des quotas du système d'échange de quotas d'émission a été fixé à 89,28 € par tonne pour l'exercice 2024 contre 84,56 € pour l'exercice 2023. La créance constatée au titre de 2024 s'élève à 43 880 milliers d'euros.

IV. Capitaux propres

Le capital de la société s'élève à 98 025 001 euros, est composé de 98 025 001 actions et est détenu en totalité par la société K1 GROUP SAS au 31 décembre 2024.

La variation des capitaux propres est analysée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Au 01/01/2024	Affectation du résultat N-1	Résultat N	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24 avant affectation
Capital	98 025					98 025
Prime d'apport	4 833					4 833
Réserve légale	9 803					9 803
Autres Réserves	0					0
Report à nouveau	157 961	681				158 642
Résultat de l'exercice	681	(681)	(89 071)			(89 071)
Subventions d'invest.	14 374			8 145	(1 304)	21 214
Provisions réglementées	72 719			11 898	(7 295)	77 321
Capitaux Propres	358 395	0	(89 071)	20 043	(8 600)	280 767

Lors de l'assemblée du 22 Avril 2024, l'associé unique décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice 2023 s'élevant à 681 196,73 euros au poste "Report à nouveau" ayant pour conséquence de porter le solde de celui-ci à 158 642 476,89 euros.

Le résultat de l'exercice 2024 est constitué d'une perte de 89 370 857,98 euros.

V. Provisions

Les variations des provisions et dépréciations inscrites au bilan de la Société sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	72 719	11 898		7 295	77 321
TOTAL I	72 719	11 898	0	7 295	77 321
Provisions pour risques et charges:					
<i>D'exploitation :</i>					
Restructuration					
Litiges	581	229		420	390
Environnement	18 256	1 310	615	1 641	17 310
Gros entretien	43 415	15 370	33 153		25 631
Pensions et obligations	18 624	4 052	1 204		21 472
Médailles et gratifications d'ancienneté	8 731	796	1 753		7 773
Autres provisions pour risque	8 182	1 897	1 823		8 255
<i>Financier :</i>					
Risque de change	476	257	733		0
TOTAL II	98 264	23 911	39 282	2 061	80 832
Dépréciations:					
Immobilisations incorporelles	35 475				35 475
Immobilisations corporelles					
Stocks et en-cours	27 982	12 980	11 998		28 963
Comptes clients	4 533	320	115		4 738
Comptes débiteurs / créditeurs divers					
TOTAL III	67 990	13 299	12 113	0	69 176
TOTAL GENERAL (I à III)	238 973	49 108	51 395	9 357	227 329

Les principales variations 2024 résultent :

- de l'amortissement dérogatoire pour 11 898 milliers d'euros de dotation et 7 295 milliers d'euros de reprise ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et du taux d'actualisation pour les engagements sociaux à long terme
- de complément de provision pour l'entretien pluriannuel du site de Fos pour 6 392 milliers d'euros, du site de Lavéra pour 7 872 milliers d'euros et 1 105 milliers d'euros pour le site de Balan ;
- d'une reprise de provision pour l'entretien pluriannuel de 31 626 milliers d'euros sur le site de Fos et de 1 527 milliers d'euros sur le site de Balan, suite à la réalisation des travaux ;
- de dotations sur les provisions environnementales : 1 171 milliers d'euros pour le démantèlement la salle Diaphragme à Fos qui ne sera plus utilisée , 139 milliers d'euros pour le traitement du stock de mercure à Lavéra ;
- de reprises sur les provisions environnementales : 615 milliers d'euros pour des travaux amiantes réalisés sur la période et 1 641 milliers d'euros pour des travaux qui ne seront pas engagés à moyen Terme (traitement des boues à Fos, demolition de bâtiments à Saint-Auban et Saint-Fons) et pour lesquels il n'existe pas d'obligation.
- de la constitution de provisions pour un montant de 1 293 milliers d'euros et d'une reprise de 503 milliers d'euros dans le cadre de couverture de risque sur nos ventes de licences ;

VI. Passifs

1. Environnement

Les activités de KEM ONE sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui imposent des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes.

A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité de KEM ONE notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, la direction de KEM ONE estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations de KEM ONE pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

Des sites actuellement exploités par KEM ONE sur lesquels KEM ONE a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité

KEM ONE dispose de plusieurs sites dont certains peuvent être pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines pollutions ont été identifiées, et KEM ONE a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'action et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

A noter que la responsabilité environnementale historique des sites de Lavéra, Saint Fons et Saint-Auban, a été conservé par ARKEMA.

KEM ONE constate, pour sa part, une provision visant à couvrir les coûts de fin d'exploitation des puits dont elle a la charge ainsi qu'une provision pour le traitement et l'évacuation du mercure des installations ayant été arrêtées à la suite de la mise en service de SAM.

VII. Dettes

Les échéances des dettes détenues par la Société au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	57 049	47 405	9 644	
Emprunts et dettes financières divers	305 020	51 474		253 546
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 569			3 569
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 468	159 468		
Dettes fiscales et sociales	57 514	57 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 103	43 103		
Autres dettes	80 984	12 572		68 411
Produits constatés d'avance	671	1 029		
TOTAL	707 378	372 566	9 644	325 526

Au niveau de la ligne Emprunts auprès d'établissements de crédit, deux nouveaux financements ont été mis en place sur 2024 . Un emprunt de 10 000 milliers d'euros auprès de BPI France sur 4 ans et une ligne de credit court terme de 30 000 milliers d'euros.

Les principaux postes des dettes fiscales et sociales sont :

- ✓ Dettes vis-à-vis du personnel pour 16 670 Milliers d'euros correspondant aux provisions Congés Payés, credit d'heures et autres primes;
- ✓ Dettes vis-à-vis des organismes sociaux de 16 629 milliers d'Euros correspondant aux cotisations URSSAF et retraites sur la dernière période ainsi que les charges sociales associées au provision Conges payés, credits heures, primes...
- ✓ Dettes vis-à-vis des collectivités publiques notamment au titre de l'obligation résiduelle de KEM ONE de restituer des quotas d'emission de gaz à effet de serre au titre de son activité 2024 pour 21 573 milliers euros et de 2 641 milliers au titre de taxes diverses.

Dans le poste « autres dettes » sont reprises pour l'essentiel les dettes suivantes :

- ✓ Avoir à établir pour 5 318 milliers d'euros;
- ✓ de clients créditeurs pour 6 573 milliers d'euros.
- ✓ de commissions d'agents sur ventes à payer pour 679 milliers d'euros.

Les produits constatés d'avance enregistrent les ventes dont les livraisons sont postérieures à la clôture de l'exercice.

VIII. Filiales et participations détenues

Les données concernant les filiales détenues dans le tableau ci-dessous :

Filiales détenues en K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
KEM ONE Italia	10	129	100%	10	10	918
KEM ONE Hernani	3	13 144	100%	3	3	8 374
SCIA PARAPON	384	2 017	100%	2 670	2 670	1
KEMONE PETROKIMYA	13	72	100%	13	13	(30)
Total général	409	15 361		2 696	2 696	9 263

IX. Chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires pour l'année 2024 s'élève à 1 025 millions d'euros.

Sa répartition par destination géographique a été la suivante :

France	34%
Export	66%

X. Situation fiscale

KEM ONE a réalisé un déficit comptable de 89 071 milliers d'euros.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que les sociétés du groupe sont placées dans une situation identique à celle qui aurait été la leur si elles avaient été imposées séparément en l'absence d'intégration.

La dette d'impôt comptabilisé par Kem One auprès de sa mère Lune BidCo est nulle, Kem one ayant généré un déficit fiscal de 106 099 milliers d'euros sur 2024.

XI. Effectif

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2024 par catégorie de personnel est la suivante :

Ingénieurs et Cadres	256
Agents de maîtrise et Techniciens	860
Ouvriers et Employés	290
TOTAL	1 406

XII. Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction.

XIII. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissement et allègement	Base en K€
Contribution sociale de solidarité	1 425
Provision IFC	23 236
Autres provisions pour risques et charges	19 800
Provisions non déductibles temporairement	44 461
Ecart de conversion passif	331
Amortissement dérogatoire	77 321
Degrevement CFE 2024	1 009
Réintégrations diverses	78 661

Base nette de provisions non déductibles, réintégrations et déductions diverses imposables, temporairement : - 34 200 milliers d'euros.

Taux effectif d'impôt : 25,83%

Soit une économie future d'impôt de :

- de 4 355 milliers d'euros en base soit 1 125 milliers d'euros d'impôt en 2025 ;
- de 40 106 milliers d'euros en base soit 10 359 milliers d'euros d'impôt à partir de 2027.

Au regard de cette économie d'impôt générée, il faut préciser que KEM ONE subira un accroissement de sa charge d'impôt société suite à la reprise de :

- de 2 611 milliers d'euros en base soit 674 milliers d'euros d'impôt en 2025 ;
- de 6 418 milliers d'euros en base soit 1 657 milliers d'euros d'impôt en 2026 ;
- de 69 633 milliers d'euros en base soit 17 983 milliers d'euros d'impôt à partir de 2027.

A cette économie future d'impôt, il convient de prendre en compte un total de déficits à reporter de 125 150 milliers d'euros en base, soit 32 326 milliers d'euros d'impôt société calculé sur la base du taux applicable sur 2025 soit 25,83%.

XIV. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

Un cautionnement solidaire mutualisé a été émis par un assureur pour garantir les obligations de KEM ONE au titre des garanties SEVESO (dommages environnementaux qui pourraient être causés par les sites industriels classés « Seveso seuil haut ») et ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), pour un montant de 13 016 milliers d'euros maximum, couvrant les établissements de Lavéra, Fos, Balan et Saint-Fons.

Une garantie de 41 milliers de dollars a été conclue avec le transporteur maritime GRIMALDI DEEP SEA SPA afin de débloquent la livraison de nos marchandises bloqué à quai suite à la perte des documents de connaissance garantissant les marchandises transportées.

2 425 milliers d'euros ont été apporté en garantie de contrats auprès de centrales photovoltaïques avec des dates d'extinction portées au 31 mars 2033.

2. Opérations de couverture des risques

Courant 2024 KEM one a conclu des opérations de SWAP pour fixer le prix de l'électricité sur des achats futurs.

Les transactions couvertes représentent au maximum 30% des achats prévisionnels d'électricité des années futures de la part non couverte par le dispositif ARHEN.

Des couvertures ont été prises à horizon 2026 jusqu'à 2028.

Au 31/12/2024 nous avons un MtM positif de 7 400 milliers d'euros.

D. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 18 mars 2025, la société a signé un accord de financement de 200 m€ afin de soutenir ses projets et ses investissements.

Les fonds mis à disposition permettront à la société de se concentrer sur l'achèvement de ses projets clefs, dans le cadre de son programme de création de valeur KEM FIRST.